

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 29 JUIN 2023

Le conseil d'administration de l'établissement de communication et de production audiovisuelle de la défense s'est réuni le 29 juin 2023.

Ordre du jour

Points soumis à approbation et délibération

- Approbation du PV du CA du 7 mars 2023
- Budget rectificatif n°2 de l'année 2023
- Cadre de gestion des agents contractuels

DELIBERATIONS¹

1. Procès-verbal du conseil d'administration du 7 mars 2023

« Le conseil d'administration de l'établissement de communication et de production audiovisuelle de la défense, après en avoir délibéré, approuve le procès-verbal de la séance du conseil d'administration du 7 mars 2023 »

2. Budget rectificatif n°2 2023

Vu les articles 175, 176 et 177 du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

¹ Se reporter aux pages 3 à 5 du présent document pour le détail de chaque délibération mentionnée.

Vu l'arrêté du 7 août 2015 modifié relatif aux règles budgétaires des organismes,

Article 1 :

Le conseil d'administration vote les autorisations budgétaires suivantes :

- 257,06 ETPT dont 251,98 ETPT sous plafond d'emplois législatif et 5,08 ETPT hors plafond d'emplois législatif
- 37 575 650 € d'autorisations d'engagement dont :
 - 17 300 000 € personnel
 - 8 446 650 € fonctionnement
 - 11 829 000 € investissement
- 34 801 215 € de crédits de paiement dont :
 - 17 300 000 € personnel
 - 8 783 114 € fonctionnement
 - 8 718 101 € investissement
- 28 601 892 € de prévisions de recettes
- - 6 199 323 € de solde budgétaire

Article 2 :

Le conseil d'administration vote les prévisions comptables suivantes :

- - 6 199 323 € de variation de trésorerie
- - 3 397 768 € de résultat patrimonial
- - 1 407 768 € de capacité d'autofinancement
- - 6 231 086 € de variation du fonds de roulement

Article 3 :

Les tableaux des emplois, des autorisations budgétaires, de l'équilibre financier, le compte de résultat, le bilan et l'annexe sont joints à la présente délibération.

3. Approbation du projet de cadre de gestion des contractuels

Le conseil d'administration de l'établissement de communication et de production audiovisuelle de la défense, après en avoir délibéré, approuve le projet de cadre de gestion des contractuels pour une expérimentation d'un an.

**EXTRAIT DU PROCES - VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE L'ECPAD DU 29 JUIN 2023**

Objet : Procès-verbal du conseil d'administration du 7 mars 2023

« Le conseil d'administration de l'établissement de communication et de production audiovisuelle de la défense, après en avoir délibéré, approuve le procès-verbal de la séance du conseil d'administration du 7 mars 2023 »

Certifié conforme au procès-verbal de la séance du 29 juin 2023
par la présidente *par intérim* du conseil d'administration.


Véronique NATIVELLE

**EXTRAIT DU PROCES - VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE L'ECPAD DU 29 JUIN 2023**

Objet : Budget rectificatif n°2 2023

Vu les articles 175, 176 et 177 du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Vu l'arrêté du 7 août 2015 modifié relatif aux règles budgétaires des organismes,

Article 1 :

Le conseil d'administration vote les autorisations budgétaires suivantes :

- 257,06 ETPT dont 251,98 ETPT sous plafond d'emplois législatif et 5,08 ETPT hors plafond d'emplois législatif
- 37 575 650 € d'autorisations d'engagement dont :
 - 17 300 000 € personnel
 - 8 446 650 € fonctionnement
 - 11 829 000 € investissement
- 34 801 215 € de crédits de paiement dont :
 - 17 300 000 € personnel
 - 8 783 114 € fonctionnement
 - 8 718 101 € investissement
- 28 601 892 € de prévisions de recettes
- - 6 199 323 € de solde budgétaire

Article 2 :

Le conseil d'administration vote les prévisions comptables suivantes :

- - 6 199 323 € de variation de trésorerie
- - 3 397 768 € de résultat patrimonial
- - 1 407 768 € de capacité d'autofinancement
- - 6 231 086 € de variation du fonds de roulement

Article 3 :

Les tableaux des emplois, des autorisations budgétaires, de l'équilibre financier, le compte de résultat, le bilan et l'annexe sont joints à la présente délibération.

Certifié conforme au procès-verbal de la séance du 29 juin 2023
par la présidente *par intérim* du conseil d'administration.



Véronique NATIVELLE

EXTRAIT DU PROCES - VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE L'ECPAD DU 29 JUIN 2023

Objet : Approbation du projet de cadre de gestion des contractuels

« Le conseil d'administration de l'établissement de communication et de production audiovisuelle de la défense, après en avoir délibéré, approuve le projet de cadre de gestion des contractuels pour une expérimentation d'un an »

Certifié conforme au procès-verbal de la séance du 29 juin 2023
par la présidente *par intérim* du conseil d'administration.



Véronique NATIVELLE